



PRIX MONDIAL DU PLURALISME

.....

DIRECTIVES POUR PRÉSENTER
UNE CANDIDATURE AU PRIX **2027**

prix.pluralisme.ca

GLOBAL
CENTRE FOR
PLURALISM

CENTRE
MONDIAL DU
PLURALISME

GLOBAL
CENTRE FOR
PLURALISM

CENTRE
MONDIAL DU
PLURALISME

GLOBAL
CENTRE FOR
PLURALISM

CENTRE
MONDIAL DU
PLURALISME

GLOBAL
CENTRE FOR
PLURALISM

CENTRE
MONDIAL DU
PLURALISME

Connaissez-vous quelqu'un qui est un modèle du pluralisme?



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	0
Le Prix	4
Critères d'admissibilité	0
Critères de sélection	5
Calendrier	0
Processus de présentation des candidatures	6
Modalités et conditions	0
	7



INTRODUCTION

Le Prix mondial du pluralisme récompense le pluralisme en action.

Décerné tous les deux ans à des organisations et des individus du monde entier. Le Prix célèbre le travail inspirant et courageux qui contribue à instaurer des sociétés inclusives, au sein desquelles la diversité humaine est valorisée et protégée.

Le Prix est décerné par le Centre mondial du pluralisme (« le Centre »), et rendu possible en partie grâce au soutien généreux du Groupe Financier Banque TD.

Le Centre mondial du pluralisme est une organisation indépendante et à but non lucratif fondée par feu Son Altesse l'Aga Khan IV et le gouvernement du Canada. Le Centre travaille avec des responsables politiques, des acteurs du monde de l'éducation et des bâtisseurs de communautés du monde entier afin de mettre en œuvre et d'amplifier le pouvoir transformateur du pluralisme.



Image: Lauréats du Prix mondial du pluralisme 2023 – De gauche à droite : Esther Omam (Cameroun), Jesús Herrera (Le Réseau d'interprètes et de promoteurs interculturels Association civile, Mexique), Oday Abu Karsh (REFORM : Association palestinienne pour l'autonomisation et le développement local).
MENTION DE SOURCE : ©Patrick Doyle



LE PRIX

Un total de 150 000 \$ CA sera distribué entre les trois candidatures gagnantes. Cette somme d'argent sera divisée en parts égales entre les trois lauréats du Prix (50 000 \$ CA chacun).

Chacun des trois lauréats du Prix et jusqu'à sept récipiendaires de mentions d'honneur, ou leurs délégués, seront invités à la cérémonie de remise du Prix.

Les lauréats et les récipiendaires des mentions d'honneur feront partie d'un réseau mondial de leaders du pluralisme et auront accès à un programme d'accompagnement et de soutien non financier. Celui-ci comprendra l'accès à une communauté mondiale de pairs qui font progresser le pluralisme, des invitations à des événements, des ateliers et des échanges thématiques, des possibilités de rayonnement, des occasions de collaboration interrégionale ainsi qu'un contact direct avec l'équipe du Prix afin de bénéficier d'un soutien continu.



Image: Mohamed Adam Jr., représentant du lauréat du Prix mondial du pluralisme 2025 *Sudanese Youth Network for Ending the War and Establishing a Democratic Civil Transformation* lors de la cérémonie de remise du Prix, à Ottawa, Canada, le 25 novembre 2025—MENTION DE SOURCE : MELODY MALONEY/WELLINGTON IMAGERY



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Des candidats de tous les pays sont admissibles. Des candidats de tous les secteurs sont admissibles, notamment:

- + des organismes de la société civile (p. ex., organisations non gouvernementales, syndicats, mouvements sociaux, groupes de réflexion et instituts de recherche, réseaux et plateformes, organisations religieuses, etc.);
- + des entreprises à vocation sociale;
- + des sociétés (publiques ou privées);
- + des établissements d'enseignement, de santé, de recherche et de politique (publiques ou privés);
- + des entités ou des organes gouvernementaux;
- + des individus (p. ex., artistes, entrepreneurs, journalistes, universitaires, responsables politiques, cinéastes, etc.).

Les candidats doivent répondre aux exigences suivantes :

- + Les candidats doivent être vivants. Le Prix ne peut être décerné à titre posthume.
- + Les candidats ne peuvent pas avoir posé leur candidature plus d'une fois auparavant.
- + Les candidats ne doivent pas avoir déjà reçu le Prix mondial du pluralisme ou une mention d'honneur.
- + Le personnel, les partenaires et les titulaires de subvention du Centre ne sont pas admissibles.
- + Les candidats ne doivent pas être une agence, un membre du personnel ou un projet institutionnel de l'un des partenaires fondateurs du Centre, à savoir le gouvernement du Canada et le Réseau Aga Khan de développement. Les organisations partenaires ou subventionnées par ces derniers sont toutefois admissibles.
- + Les candidats ne doivent pas être membres du jury, du conseil d'administration ou du personnel du Centre, ni directeurs émérites du Centre, ni anciens jurés, ni conseillers rémunérés par le Centre lorsque leur candidature est proposée. Les proches et les organisations détenues ou gérées par les membres du jury, les membres du conseil d'administration du Centre, les directeurs émérites du Centre, les anciens jurés et l'ancien personnel du Centre ne sont pas non plus admissibles.
- + Les candidats au Prix ne doivent pas indirectement, pour soutenir le terrorisme ou des activités criminelles, ni de personnes ou d'organisations visées par les lois canadiennes sur l'antiterrorisme ou sur les sanctions, ou figurant sur la liste de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies.



Pour en savoir plus sur les lauréats et les récipiendaires de mentions d'honneur des années précédentes, ainsi que sur l'éventail d'initiatives et de secteurs qu'ils représentent, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante :

<https://prix.pluralisme.ca>



CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury international composé d'experts indépendants évalue les mises en candidature selon les critères suivants :

Pertinence par rapport au pluralisme (40 %)

Les candidatures doivent faire état d'une contribution exceptionnelle et durable au pluralisme. Le Centre définit le pluralisme comme une réponse positive à la diversité. Les personnes qui œuvrent en faveur du pluralisme reconnaissent, apprécient et respectent la diversité humaine, un engagement qu'elles considèrent comme le fondement de sociétés plus justes, pacifiques et équitables.

Le pluralisme est intersectionnel et tient compte des multiples dimensions et expressions de l'identité, dont la race, l'ethnicité, l'autochtonie, la religion, la culture, la langue, la neurodiversité, la capacité, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.

Les sociétés pluralistes ne se contentent pas d'inclure divers peuples et communautés au sein des institutions et des cultures en place. En adoptant le pluralisme, les sociétés effectuent des changements qui conduisent à la reconnaissance, à l'appartenance et à la pleine participation de chaque personne.



Image: Les jurés se réunissent pour sélectionner les finalistes du Prix mondial du pluralisme 2025 à Londres, au Royaume-Uni. De gauche à droite : Comfort Ero, Reeta Roy, Yásnaya Aguilar Gil, Stephen Toope, Gam Shimray, Antonio Zapulla, Marwan Muasher — MENTION DE SOURCE : ©Alejandro Unai Arrieta

Parce qu'il touche tous les aspects de la société, le pluralisme exige des efforts et un leadership multidimensionnels, de l'échelle locale à l'échelle nationale, en passant par l'échelle transnationale. Le leadership pour le pluralisme se manifeste donc dans de multiples domaines, dont l'élaboration des politiques, la citoyenneté inclusive, l'éducation, les médias, la consolidation de la paix, le dialogue interreligieux, l'entrepreneuriat social, les arts, etc.

Impact (40 %)

Qu'est-ce qui a changé grâce au travail de votre organisation ou grâce à vos efforts? Pour mesurer l'impact, le jury du Prix se concentre sur les résultats directs des activités d'une personne ou d'une organisation. Les actions, l'approche ou l'initiative de la candidature doivent démontrer :

- + Un lien clair et cohérent avec les résultats visés en termes de pluralisme. Par exemple, il peut s'agir d'une entreprise sociale qui réunit des personnes issues de différents groupes ethniques afin de créer de moyens de subsistance et de favoriser une meilleure compréhension entre des communautés sous-représentées; d'une initiative qui rapproche des groupes diversifiés ou aux points de vue divergents afin de renforcer notamment la compréhension mutuelle et la cohésion sociale; et d'autres.
- + Des avancées favorisant la pleine participation de personnes et de groupes en vue d'assurer une véritable représentation de la diversité locale dans les sphères économiques, sociale, culturelle et politique, ainsi que dans les services de santé, le secteur de l'éducation et d'autres domaines.

Cela peut notamment se traduire par un meilleur accès aux soins de santé, à la représentation juridique et aux droits fondamentaux pour les communautés sous-représentées; par une nouvelle technologie qui a favorisé l'inclusion sociale; par des arts qui ont influencé les politiques publiques ou transformé les perceptions à l'égard des groupes marginalisés; ou encore des autres choses.

Intégrité et pérennité (20 %)

Les candidatures doivent démontrer que, par leurs activités, elles se sont engagées de manière exceptionnelle et soutenue en faveur de la pleine participation de personnes représentant toute la diversité des identités et des parcours de vie au sein de leur domaine, leur communauté ainsi qu'au sein de leur institution ou organisation. Nous les invitons à se poser les questions suivantes :

- + Dans le cas d'une candidature institutionnelle ou organisationnelle : appliquez-vous les principes du pluralisme dans vos pratiques et politiques de gestion, dans la composition de votre personnel ainsi que dans vos activités et vos relations avec les parties prenantes?
- + Dans le cas d'une candidature individuelle : avez-vous défendu et soutenu les principes du pluralisme dans votre vie professionnelle et personnelle?
- + Pouvez-vous démontrer la pérennité de votre travail au moyen de résultats concrets, de références solides, d'un réseau résilient ou d'autres éléments?



CALENDRIER

10 juillet
2026, 17h

Fin du processus de
dépôt des
candidatures



MENTION DE SOURCE :
©Karen Ng-Hem

La période de dépôt des
candidatures prend fin à
17 h (HE).

Mi-juillet à
août 2026

Traitement des
candidatures et
première sélection



MENTION DE SOURCE :
© Apprendre l'histoire qui ne fait
pas encore partie de l'histoire

Traitement des candidatures.

Septembre à
décembre
2026

Établissement d'une
liste de candidatures
présélectionnées



MENTION DE SOURCE :
©Soliya

Les candidatures
présélectionnées sont avisées et
pourraient être menées à
fournir des documents
supplémentaires.

Février
2027

Réunion du jury



MENTION DE SOURCE:
©Alejandro Unai Arrieta

Le jury international
indépendant sélectionne les
finalistes.

Avril à
juin 2027

Visites des finalistes
sur le terrain



MENTION DE SOURCE :
©Estevan Padilla

Visites sur le terrain auprès des
finalistes.

Automne
2027

Annonce des
lauréats



MENTION DE SOURCE :
©Patrick Doyle

Annonce des lauréats du Prix
ainsi que des récipiendaires des
mentions d'honneur.

Novembre
2027

Cérémonie de remise
du Prix



MENTION DE SOURCE :
©Andrea Cardin

Le Prix est décerné à trois
lauréats et un maximum
de sept mentions d'honneur
sont accordées.



PROCESSUS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures sont acceptées de la part des candidats eux-mêmes ou proposées par un tiers. Le jury les évaluera de la même manière, indépendamment du mode de présentation.

Le Centre accepte les soumissions en anglais et en français. Si vous souhaitez présenter une candidature dans une autre langue, veuillez communiquer avec nous dans le cadre de dépôt des candidatures afin que nous puissions discuter des mesures d'adaptation possibles.

Le processus de dépôt des candidatures se termine **le 10 juillet 2025 à 17 h**. Puis que toutes les personnes, institutions et organisations proposées devront également préparer un dossier de candidature avant la date limite, nous encourageons les tiers à présenter leurs propositions avant **le 19 juin 2026**.

Toutes les candidatures doivent être complétées et présentées en ligne sur le site Web du Prix mondial du pluralisme, au <https://prix.pluralism.ca>

Pour en savoir plus, écrivez-nous à award@pluralism.ca

Présentation par : le candidat ou la candidate

ÉTAPE 1 : La personne crée un profil en ligne et remplit le formulaire de candidature.

ÉTAPE 2 : La personne est responsable d'envoyer le formulaire complété avant la date limite du 10 juillet 2026 à 17 h, HE.

ÉTAPE 3 : La personne reçoit un courriel de confirmation.

Présentation par : un tiers

ÉTAPE 1 : La personne qui propose la candidature crée un profil en ligne et remplit le formulaire du proposant en fournissant des informations de base à son sujet et au sujet de la candidature proposée.

ÉTAPE 2 : Le Centre informe le candidat ou la candidate de sa nomination. Cette personne crée un profil en ligne et remplit le formulaire de candidature.

ÉTAPE 3 : Le candidat ou la candidate est responsable d'envoyer le formulaire complété avant la date limite du 19 juin 2026 à 17 h, heure de l'Est.

ÉTAPE 4 : La personne qui propose la candidature ainsi que le candidat ou la candidate reçoivent un courriel de confirmation.



Posez votre candidature ou celle d'un tiers d'ici
le 10 juillet 2026

Lauréat du Prix mondial du pluralisme 2021

Le festival *Tumaini*, projet de Trésor Nzengu Mpauni (Malawi) — MENTION DE SOURCE : ©Badre Bahaji

Modalités et conditions

1. Toutes les données personnelles fournies au Centre mondial du pluralisme (le Centre) resteront confidentielles. En présentant une candidature, les candidats acceptent que leur nom ou le nom de l'organisation participante soit publié sur les sites Web du Centre et du Prix, ainsi que sur tout autre média actuel ou développé ultérieurement, à quelque fin que ce soit pour le Centre. Les candidats accordent au Centre le droit de diffuser des renseignements sur les produits issus de la bourse du Prix par le biais d'activités de communication et d'éducation au Canada et dans le monde.
2. Les trois lauréats et jusqu'à sept récipiendaires de mentions d'honneur seront invités à participer à la cérémonie de remise du Prix, qui se tiendra à la fin de 2027. Tous les frais, dont le billet d'avion en classe économique, l'hébergement et une allocation quotidienne, seront pris en charge pour chaque lauréat et récipiendaire de mention d'honneur, ou pour leurs représentants.
3. Les lauréats recevront un prix de 50 000 \$ CA. Pour recevoir le prix en espèces, les lauréats doivent accepter et être en mesure de conclure un accord contractuel avec le Centre, conformément aux politiques de l'Agence du revenu du Canada régissant les organismes à but non lucratif et à la Loi de l'impôt sur le revenu. Les fonds du Prix doivent être utilisés pour des activités à but non lucratif. D'autres documents, dont un budget et une preuve du statut juridique dans le pays de résidence/d'activité, peuvent être exigés.
4. Le Centre se réserve le droit de ne sélectionner aucune candidature ou d'annuler le Prix pour quelque raison que ce soit et à tout moment. Le Centre n'accepte aucune responsabilité pour l'annulation du Prix ou pour le fait que quelqu'un n'ait pas reçu d'avis d'annulation.